

MARTIN VEBER

## LES VIEILLARDS EMPRISONNES LORS DES PERSECUTIONS D'APRES LES *ACTES DES MARTYRS*

Dans l'*Épître à Philémon*, l'apôtre Paul, qui se trouve alors en captivité, adresse à son correspondant une requête en faveur d'Onésime, un esclave qui s'était converti récemment au christianisme grâce à lui :

Oui, moi Paul, qui suis un vieillard, moi qui suis maintenant prisonnier de Jésus Christ, je te prie pour mon enfant, celui que j'ai engendré en prison, Onésime, qui jadis t'a été inutile et qui maintenant, nous est utile, à toi comme à moi<sup>1</sup>.

Dans la prière de l'apôtre, vieillesse et captivité apparaissent comme deux situations d'infériorité invoquées parallèlement, deux arguments jumeaux par lesquels il cherche à susciter la pitié de son correspondant.

L'argument de la captivité ne manquait pas de force, tant l'expérience de l'emprisonnement était connue pour être pénible pendant l'Antiquité. Les prisons, n'ayant pas vocation à entretenir les détenus<sup>2</sup>, étaient un lieu de misère et d'abandon. Les prisonniers étaient livrés à eux-mêmes, et ne pouvaient survivre sans le secours de personnes libres leur apportant nourriture et boisson. La prison était également un lieu d'infamie sociale, bien que cette image connût une évolution importante à partir de Paul à cause des persécutions des chrétiens<sup>3</sup>.

Dans ce contexte, associer la captivité et la vieillesse dans une même invocation, revient à retenir le second terme comme une circonstance aggravante susceptible de toucher le destinataire de la lettre. Paul estime qu'il est plus difficile et plus pénible pour un homme âgé que pour un individu plus jeune de traverser l'épreuve de la prison. Sa requête nous invite à considérer la place des vieillards emprisonnés pendant les persécutions subies par les chrétiens lors des quatre premiers siècles. Nous allons chercher à déterminer si, dans les *Actes de martyrs*, les prisonniers âgés suscitaient une empathie et un traitement particuliers de la part des autorités romaines, d'une part, et des personnes qui leur portaient secours d'autre part.

Notre recherche porte sur trois *Actes de martyrs* concernant des vieillards : le martyr de Polycarpe, évêque de Smyrne à la fin du II<sup>e</sup> siècle, mort à l'âge de 86 ans<sup>4</sup> ; le martyr de Pothin, évêque de Lyon, mort à plus de 90 ans pendant la persécution de 177<sup>5</sup> ; le martyr

---

<sup>1</sup> *Phm* 9-11.

<sup>2</sup> L'hypothèse de Th. Mommsen selon laquelle il n'existait pas de peine de prison à Rome n'a, à ce jour, pas été remise en cause. On plaçait en captivité des individus, soit en attente de jugement, soit attendant l'exécution de leur peine.

<sup>3</sup> Dans les communautés chrétiennes, l'emprisonnement ne suscita bientôt plus la honte, mais l'admiration pour le courage d'individus prêts à défier les autorités romaines au nom de leur foi. L'image de la prison se transforma peu à peu pour devenir plus valorisante. Cette évolution apparaît clairement dans l'attitude de Paul, qui, bien qu'il ait inauguré cette attitude nouvelle, exprime malgré tout une certaine ambivalence face à l'emprisonnement. Il se décrit lui-même comme un « prisonnier de droit commun », mais réserve à ses compagnons de détention le qualificatif plus honorable de « prisonniers de guerre » (cf. J.-M. Salamito, « ΣΥΝΑΙΧΜΑΛΩΤΟΙ : Les compagnons de captivité de l'apôtre Paul », dans *Carcer*, p. 191-210, et « ΔΕΕΜΙΟΣ ΧΡΙΣΤΟΥ ΙΗΣΟΥ : L'expérience carcérale de l'apôtre Paul et l'invention de la souffrance chrétienne », dans *Carcer II*, p. 171-183).

<sup>4</sup> « Martyre de Polycarpe », dans Ignace d'Antioche, *Lettres*, éd. P. Th. Camelot, *SC 10 bis*, Paris, 1998.

<sup>5</sup> Dans Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, livres V-VII, éd. G. Bardy, *SC 41*, Paris, 1955.

de Conon, un vieillard, simple jardinier, mort pendant la persécution de Dèce, au milieu du III<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Les deux premiers documents sont fondés sur le récit de témoins directs : le martyre de Polycarpe est rapporté par une lettre adressée par la communauté de Smyrne à d'autres communautés afin de rendre compte de la persécution ; le martyre de Pothin est relaté dans le cadre du récit de la persécution des chrétiens de Lyon à destination des communautés d'Asie et de Phrygie. Seul le récit du martyre de Conon semble avoir été écrit bien après les faits, sans doute à l'époque constantinienne, alors que les faits dateraient de la persécution de Dèce, au milieu du III<sup>e</sup> siècle.

Les *Actes des martyrs* circulaient largement et étaient très lus, parfois même lors de cérémonies religieuses. Ils servaient à édifier et à inspirer les fidèles. Si les informations qu'ils apportent sur le déroulement des martyres ne sont pas toujours très crédibles, ils laissent toujours percevoir la sensibilité de leur auteur, et donnent accès au discours sur le martyre livré aux communautés chrétiennes. Aussi, présentent-ils un grand intérêt pour l'histoire des représentations.

#### REGARDS PORTES SUR LA VIEILLESSE DANS LES *ACTES DES MARTYRS*

Dans les *Actes des martyrs*, la vieillesse suscite un certain respect de la part des autorités romaines elles-mêmes. En témoigne l'attitude des soldats venus arrêter Polycarpe :

[...] ils s'étonnaient de son grand âge et de son calme, et de toute la peine qu'on prenait à arrêter un homme aussi âgé<sup>7</sup>.

Plusieurs facteurs concourent à expliquer l'étonnement des soldats devant ce vieillard de 86 ans. En premier lieu, ils sont frappés par son apparente longévité. Rares étant les personnes qui atteignaient un âge aussi avancé, les soldats avaient le sentiment d'être confrontés à un phénomène exceptionnel. En outre, ils semblent considérer que l'âge rend inoffensif. Ils ne pensent pas que l'arrestation d'un vieillard soit utile, parce qu'ils ne comprennent pas en quoi celui-ci pourrait présenter un quelconque danger. En dernier lieu, l'auteur de la lettre relatant le martyre associe vieillesse et sainteté. Avant d'emmener Polycarpe, les soldats l'autorisèrent à prier un moment. La longueur de sa prière jeta le trouble parmi eux :

[...] beaucoup se repentirent d'être venus arrêter un si saint vieillard<sup>8</sup>.

La sainteté apparaît comme un attribut de la vieillesse. La piété manifestée par Polycarpe ne fait qu'amplifier l'impression suscitée par son grand âge. En elle-même, la vieillesse désigne un personnage particulièrement honorable.

Le récit du martyre des chrétiens de Lyon comporte des réflexions comparables. Vettius Epagathus, un jeune chrétien, demande à pouvoir prendre la défense des persécutés et prouver qu'ils ne sont ni athées, ni impies. L'auteur de la lettre compare sa droiture et sa piété à celle d'un vieillard :

---

<sup>6</sup> Dans H. Musurillo (éd.), *The Acts of the Christian Martyrs*, Oxford, 1972 ; trad. fr. dans A.G. Hamman, *Les premiers martyrs de l'Église*, Paris, 1979.

<sup>7</sup> « Martyre de Polycarpe », VII, 2.

<sup>8</sup> *Idem*

[...] sa conduite était si parfaite que, malgré sa jeunesse, il était digne du témoignage rendu au vieux prêtre<sup>9</sup> Zacharie<sup>10</sup>, car il avait marché dans tous les commandements et dans tous les préceptes du Seigneur d'une manière irréprochable<sup>11</sup>.

La piété de Vettius Epagathus apparaît d'autant plus exceptionnelle qu'on la trouve chez un homme jeune. Si la sainteté n'est pas un attribut de la vieillesse, elle lui est naturellement associée.

Toutefois, l'âge avancé de Pothin est présenté sous un jour différent :

[...] il était très faible de corps et pouvait à peine respirer. [...] son corps s'en allait de vieillesse et de maladie<sup>12</sup>.

La vieillesse renvoie à la faiblesse du corps, et à la mauvaise santé. Elle suscite une empathie particulière en raison des souffrances auxquelles elle est associée. Après qu'il a été interrogé par le légat, et molesté par la foule, l'état physique de l'évêque de Lyon se dégrade sévèrement :

Pothin respirait à peine quand il fut jeté en prison : deux jours après, il rendit l'âme<sup>13</sup>.

Si les sévices infligés par la foule et les conditions déplorables de son emprisonnement ont entraîné la mort de Pothin, l'auteur de la lettre aux communautés d'Asie et de Phrygie met également en cause son mauvais état de santé. L'âge rend les vieillards plus vulnérables aux coups et aux mauvais traitements qui leur sont infligés.

Dans les *Actes des martyrs*, la vieillesse est associée à la faiblesse physique et à la sainteté. Son image la distingue nettement des autres âges de la vie.

#### LA SPECIFICITE DE LA VIEILLESSE PAR RAPPORT AUX AUTRES AGES DE LA VIE

Si les auteurs des *Actes des martyrs* prêtent attention à la vieillesse, ils mentionnent également volontiers la jeunesse de certains persécutés. Dans le récit du martyr de Polycarpe apparaît le « jeune<sup>14</sup> » Germanicus ; la lettre des chrétiens de Lyon relate le sort de Vettius Epagathus, mais également de Pontique, un garçon de quinze ans, livré à l'amphithéâtre aux côtés de Blandine. Son auteur évoque la réaction de l'assistance au refus des persécutés de jurer par les idoles :

[...] la foule devint furieuse contre eux au point de n'avoir aucune pitié de l'âge de l'enfant ni aucun respect du sexe de la femme<sup>15</sup>.

La lettre distingue la nature des sentiments que la foule aurait dû éprouver pour un jeune garçon, de ceux qu'aurait dû susciter une femme. Pour Pontique, être faible, c'est le registre de l'empathie qui domine, tandis que l'auteur met en avant la dignité de Blandine en tant

---

<sup>9</sup> La traduction « vieux prêtre » rend compte des deux sens de *πρεσβύτερος* qui signifie à la fois le « vieillard » et « l'Ancien », terme institutionnel renvoyant à l'expression d'un pouvoir.

<sup>10</sup> Cf. *Lc* 1, 6, à propos de Zacharie et de sa femme, Elisabeth : « Tous deux étaient justes devant Dieu, et ils suivaient tous les commandements et observances du Seigneur d'une manière irréprochable. »

<sup>11</sup> Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, V, 1, 9.

<sup>12</sup> Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, V, 1, 29.

<sup>13</sup> Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, V, 1, 32.

<sup>14</sup> « Martyre de Polycarpe », III.

<sup>15</sup> Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, V, 1, 53.

que femme et le respect que devrait susciter son honneur. Cette distinction est riche d'enseignements pour le regard porté sur la vieillesse. En effet, lorsqu'il évoque le sort de Pothin, l'auteur insiste non seulement sur sa faiblesse physique, mais aussi sur les égards qui lui sont dus en tant que vieillard :

Ceux qui étaient près de lui l'outrageaient de toute manière, des mains et des pieds, sans aucun respect pour son âge [...] <sup>16</sup>.

Comme les enfants et les très jeunes adultes, les vieillards suscitent la pitié pour leur faiblesse physique. Comme les femmes, ils méritent des égards particuliers dus à la dignité de leur âge. La spécificité de la vieillesse est donc de susciter à la fois empathie et respect.

#### L'ATTITUDE DES AUTORITES ROMAINES VIS-A-VIS DES VIEILLARDS PRISONNIERS

La faiblesse physique et la dignité associées aux vieillards conduisent les autorités romaines à les distinguer des autres prisonniers. Lors des interrogatoires, elles invoquent souvent leur grand âge pour les faire céder. Le magistrat devant lequel comparait Polycarpe se livre à ce type d'exhortation :

[...] le proconsul cherchait à le faire renier en lui disant : "Aie pitié de ton grand âge", et tout le reste qu'on a coutume de dire en pareil cas <sup>17</sup>.

Certes, l'auteur remarque que cette requête est formelle, et peut légitimement douter de la sincérité du gouverneur. Pour autant, ce dernier n'en a pas moins recours au registre de l'empathie pour convaincre Polycarpe. Par son exhortation, il appelle le prisonnier à s'épargner de profondes souffrances. Cette injonction témoigne d'une sensibilité particulière pour la vieillesse, volontiers associée à une faiblesse physique telle qu'elle rendrait les peines prononcées insupportables.

La jeunesse des accusés suscitait des arguments similaires. Ainsi, le gouverneur qui condamna Polycarpe adressa le même type d'injonction au jeune Germanicus, qui avait refusé de renier sa foi :

Il fut admirable dans la lutte contre les bêtes ; le proconsul voulait le fléchir et lui disait d'avoir pitié de sa jeunesse ; mais il attira sur lui la bête en lui faisant violence, voulant être plus vite délivré de cette vie injuste et inique <sup>18</sup>.

Les autorités romaines ont recours à des arguments du même ordre lors des interrogatoires des jeunes persécutés et des vieillards. Elles n'accordent pas seulement une attention particulière à la vieillesse des prisonniers, mais plus généralement aux différents âges de la vie. Elles estiment que l'âge adulte est lié à la force et la maturité physique ; au contraire, jeunesse et vieillesse sont marquées par la faiblesse, et suscitent, à ce titre, la pitié.

Les réserves des autorités romaines par rapport à la vieillesse ne les empêchent pas d'infliger aux vieillards des peines aussi cruelles qu'aux autres chrétiens. Polycarpe est condamné à être livré aux bêtes, et il est finalement brûlé vif. Pothin meurt abandonné dans un cachot, comme de nombreux autres chrétiens, après avoir été molesté par la foule. Quant à Conon, le gouverneur lui fit enfoncer des clous dans les articulations avant de le

---

<sup>16</sup> Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, V, 1, 32.

<sup>17</sup> « Martyre de Polycarpe », IX, 1.

<sup>18</sup> « Martyre de Polycarpe », III.

faire courir devant son char, fouetté par deux soldats. Le grand âge des persécutés ne leur permet pas d'échapper aux traitements sauvages infligés aux confesseurs.

Néanmoins, il est possible que les autorités romaines aient épargné la torture aux vieillards. C'est du moins ce que l'on peut constater pour Polycarpe qui n'est pas fouetté comme les autres chrétiens, et pour Pothin, qui est mort dans des conditions d'emprisonnement extrêmement pénible, mais qui n'a pas été livré aux bêtes de l'amphithéâtre. La cruauté de la peine infligée à Conon semble contredire l'idée d'une modération des autorités romaines vis-à-vis des vieillards. Mais contrairement aux martyres de Polycarpe et de Pothin, relatés par des témoins directs, le récit du martyr de Conon a été écrit à une époque bien postérieure à sa mort. Il importe donc d'utiliser avec précaution les informations qu'il livre.

En dernière analyse, la considération dont jouissaient les vieillards a peu affecté la façon dont ils étaient traités par les persécuteurs. On peut toutefois envisager plus facilement que l'empathie et le respect suscités par les vieillards aient incité les personnes qui secouraient les prisonniers à leur accorder une attention particulière.

#### L'ATTITUDE DES BIENFAITEURS CHRÉTIENS VIS-A-VIS DES VIEILLARDS

Comme les autres prisonniers, les vieillards recevaient le soutien de chrétiens restés libres :

[...] malgré de terribles craintes, [ils] assistaient cependant les martyrs et ne les abandonnaient pas<sup>19</sup> [...].

Après plusieurs jours de persécutions, les autorités romaines décident d'infliger de nouveaux sévices aux chrétiens qui résistaient :

les internements collectifs dans les ténèbres d'un très dur cachot, la mise au cep avec l'écartèlement des pieds jusqu'au cinquième trou et tous les autres tourments que des subalternes furieux et remplis du diable ont coutume d'infliger aux prisonniers<sup>20</sup>.

L'auteur de la lettre des chrétiens de Lyon ajoute qu'ils étaient alors « dépourvus de tout secours humain<sup>21</sup> ». La possibilité d'accéder aux prisonniers pour les aider à endurer leur détention apparaît ici comme une situation normale, tandis que leur isolement relève d'un degré de cruauté supérieur de la part des autorités romaines. Il semble d'ailleurs que ce soit dans ces conditions que l'évêque Pothin ait trouvé la mort<sup>22</sup>.

Néanmoins, si les chrétiens libres ont aidé les prisonniers dans leur ensemble, ils n'ont pas cherché à soutenir plus particulièrement les vieillards. Ces derniers sont traités comme des détenus ordinaires, et rien n'indique qu'ils aient été secourus avec davantage de zèle. D'ailleurs, ils ne semblent pas avoir attendu de faveur eu égard à leur âge. Jamais Polycarpe, Pothin et Conon n'invoquent cet argument pour obtenir la clémence des persécuteurs. Paradoxalement, si les chrétiens font preuve d'une sensibilité certaine au grand âge, ils ne cherchent pas à aider les vieillards plus que les autres.

Cette indifférenciation entre les prisonniers tient à la conception que les chrétiens se font du martyr. Les persécutions sont vécues comme une expérience profondément

---

<sup>19</sup> Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, V, 1, 11.

<sup>20</sup> Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, V, 1, 27.

<sup>21</sup> Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, V, 1, 28.

<sup>22</sup> Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, V, 1, 32.

religieuse, comme en témoigne la façon dont l'auteur du récit du martyre de Polycarpe justifie les persécutions :

Bienheureux donc et généreux tous ces martyrs qui sont arrivés selon la volonté de Dieu. Car il nous faut être assez pieux pour attribuer à Dieu la puissance sur toutes choses<sup>23</sup>.

C'est Dieu, dans sa toute puissance, qui a voulu le martyre. S'y soustraire, ou délivrer des persécutés reviendrait à s'opposer à sa volonté. Par sa dernière prière sur le bûcher, Polycarpe remercie Dieu de lui avoir permis de vivre cette expérience :

Je te bénis pour m'avoir jugé digne de ce jour et de cette heure, de prendre part, au nombre de tes martyrs, au calice de ton Christ pour la résurrection de la vie éternelle, de l'âme et du corps, dans l'incorruptibilité de l'Esprit-Saint<sup>24</sup>.

Polycarpe exprime sa gratitude, car le martyre lui apparaît comme un moyen d'obtenir le salut. La récompense promise au martyr surpasse de loin les souffrances qu'il endure. Ainsi, lorsque le consul menace Polycarpe de le condamner au bûcher s'il ne cède pas à ses injonctions, l'évêque affiche son mépris pour les flammes terrestres :

Tu me menaces d'un feu qui brûle un moment et peu de temps après s'éteint ; car tu ignores le feu du jugement à venir et du supplice éternel, réservé aux impies. Mais pourquoi tarder ? Va, fais ce que tu veux<sup>25</sup>.

Les souffrances du martyre sont un moindre mal, comparées aux tourments réservés aux damnés.

Dans la quête de la vie éternelle, les adversaires des chrétiens ne sont pas les autorités romaines, mais le diable lui-même, qui cherche à les faire échouer :

Le diable machinait contre eux toutes sortes de supplices, mais grâce à Dieu, il ne put l'emporter contre aucun d'entre eux<sup>26</sup>.

De la même façon, l'auteur de la lettre des chrétiens de Lyon précise que :

Les châtiments tyranniques ayant été rendus vains par le Christ, grâce à la courageuse patience des bienheureux, le diable imagina d'autres moyens [...] <sup>27</sup>.

Le martyre est un combat entre le diable qui agit à travers des tortionnaires, et le chrétien soutenu par Dieu. En conséquence, les persécutions ne sont pas perçues comme la répression par une autorité politique d'un mouvement religieux jugé séditieux, mais comme un combat spirituel.

Les motivations du soutien apporté aux prisonniers s'en trouvent transformées. Les chrétiens libres ne leur portaient pas secours dans l'espoir de les libérer, ni de soulager leurs souffrances, mais pour résister aux exigences des autorités romaines. Ils les aidaient à ne pas abjurer leur foi afin qu'ils remportent la victoire dans leur combat contre le diable.

---

<sup>23</sup> « Martyre de Polycarpe », II, 1.

<sup>24</sup> « Martyre de Polycarpe », XIV, 1.

<sup>25</sup> « Martyre de Polycarpe », XI, 2.

<sup>26</sup> « Martyre de Polycarpe », III.

<sup>27</sup> Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, V, 1, 27.

Dans cette lutte, l'âge des combattants n'a pas d'importance, car il affecte le corps, alors que le martyr est avant tout un combat de l'âme. La description de Pothin affrontant l'épreuve de l'interrogatoire met en avant une opposition très nette entre le corps du vieillard et son âme :

[...] il était fortifié par l'élan de l'Esprit à cause du grand désir qu'il avait du martyre. Il fut lui aussi traîné devant le tribunal : son corps s'en allait de vieillesse et de maladie, mais il gardait son âme en lui, afin que par elle le Christ triomphât<sup>28</sup>.

La vieillesse engendre la faiblesse du corps et la maladie, mais l'âme, au contraire, est vivifiée par le désir de vivre l'expérience du martyr. L'âge du martyr n'a pas d'importance, car c'est l'âme du chrétien qui lutte, et l'âme n'a pas d'âge. Plus encore, la référence à l'âge se transforme dans l'ordre spirituel, puisque le martyr de Polycarpe est assimilé à sa « naissance<sup>29</sup> ».

Si les vieillards ne sont pas secourus avec plus d'ardeur que les autres prisonniers, c'est aussi parce que le martyr implique une inversion des valeurs de la vie et de la mort. Cette inversion est particulièrement sensible lorsqu'est abordée la question des *lapsi*, dont l'attitude est condamnée par les récits de persécutions :

Mais il en parut d'autres qui n'étaient pas prêts ni exercés, qui étaient encore faibles et incapables de supporter la tension d'une grande lutte. De ces derniers, dix environ avortèrent. Ils nous causèrent une grande douleur, une tristesse immense. Ils brisèrent aussi le courage des autres qui n'avaient pas encore été arrêtés<sup>30</sup> [...].

L'idée que les chrétiens ayant accepté de jurer et de sacrifier aux dieux romains ont avorté reprend la métaphore du martyr comme nouvelle naissance. L'âge de la vie terrestre du chrétien importe peu eu égard à la vie éternelle. En outre, le martyr suppose un entraînement. Il est assimilé à un combat que les chrétiens trop faibles peuvent perdre. La victoire revient à ceux qui n'abjurent pas, même s'ils meurent. Les chrétiens qui ont renoncé, et obtiennent la vie sauve, sont rabaissés aux yeux de leurs frères. Le martyr induit donc une inversion des valeurs : la mort suscite la joie ; la vie, la tristesse et le mépris.

Pour conclure, les auteurs des *Actes des martyrs* ne se montrent pas insensibles à l'âge des persécutés. Les vieillards font l'objet d'une attention particulière, car leur grand âge suscite le respect, et leur faiblesse physique, l'empathie. Les autorités romaines partagent cette sensibilité à la vieillesse, ou du moins en tiennent-elles compte. Pour autant, elle n'a que peu d'influence sur le traitement réservé aux vieillards prisonniers. Comme tous les persécutés, ils reçoivent le secours des membres de la communauté chrétienne restés libres. Néanmoins, leur dignité et leur faiblesse ne suscitent pas de mesures d'aide spécifique, ni de traitement de faveur. L'indifférenciation faite entre les chrétiens confrontés aux persécutions tient à la puissante aspiration au martyr qui habitait les communautés. Le soutien apporté aux prisonniers visait à leur permettre de remporter un combat spirituel en vue duquel les vieillards n'étaient pas moins armés que les autres fidèles. Le discours, porté par les *Actes des martyrs*, conduisant à ignorer la spécificité de l'âge de la vie dans la solidarité

---

<sup>28</sup> Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, V, 1, 29.

<sup>29</sup> « Martyre de Polycarpe », XVIII, 3.

<sup>30</sup> Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, V, 1, 11.

envers les prisonniers, a touché les communautés chrétiennes, et certainement influencé leur conduite pendant les persécutions.



SOURCES

- EUSEBE DE CESAREE, *Histoire ecclésiastique*, livres V-VII, éd. G. Bardy, SC 41, Paris, 1955.  
HAMMAN A.G., *Les premiers martyrs de l'Eglise*, Paris, 1979.  
IGNACE D'ANTIOCHE, *Lettres*, éd. P. Th. Camelot, SC 10 bis, Paris, 1998.  
MUSURILLO H. (éd.), *The Acts of the Christian Martyrs*, Oxford, 1972.  
PAUL DE TARSE, « Epître à Philémon », dans *La Bible. Traduction œcuménique*, Paris, 2004.

BIBLIOGRAPHIE

- BOWERSOCK G. W., *Martyrdom and Rome*, Cambridge, 1995 ; trad. P.-E. Dauzat, *Rome et le martyr*, Paris, 2002.  
*Carcer. Prison et privation de liberté dans l'Antiquité classique*, Actes du colloque de Strasbourg (5 et 6 décembre 1997), éd. C. Bertrand-Dagenbach, A. Chauvot, M. Matter, et J.-M. Salamito, Paris, 1999.  
*Carcer II. Prison et privation de liberté dans l'Empire romain et l'Occident médiéval*, Actes du colloque de Strasbourg (1<sup>er</sup> et 2 décembre 2000) éd. C. Bertrand-Dagenbach, A. Chauvot, J.-M. Salamito et D. Vaillancourt, Paris, 2004.  
MARAVAL P., *Les persécutions des chrétiens*, Paris, 1992.  
SALAMITO J.-M., « ΣΥΝΑΙΧΜΑΛΩΤΟΙ : Les compagnons de captivité de l'apôtre Paul », dans *Carcer*, p. 191-210.  
SALAMITO J.-M., « ΔΕΣΜΙΟΣ ΧΡΙΣΤΟΥ ΙΗΣΟΥ : L'expérience carcérale de l'apôtre Paul et l'invention de la souffrance chrétienne », dans *Carcer II*, p. 171-183.